

Vous informerez les organisations professionnelles de taxis présentes dans les départements où vous assurez la représentation de l'Etat de la mise en place de ce dispositif, afin qu'elles puissent utilement contribuer à orienter les professionnels les plus en difficulté.

Enfin, vous voudrez bien communiquer à la délégation à la sécurité et à la circulation routières (taxi.dscc@interieur.gouv.fr) les points de contacts que vous aurez désignés.

En cas de difficultés, vous pourrez saisir la direction générale des finances publiques ou la direction

de la sécurité sociale.



Bernard CAZENEUVE



Christian ECKERT



LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGÉ DU
BUDGET DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Paris, le 8 FEV. 2016

Monsieur le Directeur du RSI

Objet : Mesures en faveur des artisans taxis rencontrant des difficultés de paiement de leurs cotisations sociales

Lors du mouvement de grève des artisans taxis qui a eu lieu du 26 au 29 janvier 2016, l'attention des pouvoirs publics a été attirée sur les difficultés économiques rencontrées par les taxis et des engagements ont été pris pour accompagner la profession.


Aussi, nous souhaitons que vous demandiez aux directeurs des organismes de recouvrement concernés d'accorder une vigilance et une bienveillance particulières aux demandes de délais de paiement des cotisations sociales personnelles des artisans taxis, qui pourront s'accompagner d'une remise exceptionnelle des pénalités et majorations de retard si les échéances sont respectées. Dans le cas où les artisans taxis anticipent des difficultés de trésorerie plus longues, les demandeurs pourront dresser un état des lieux avec l'organisme pour envisager des mesures plus spécifiques.

Vous veillerez dans l'examen des dossiers à assurer une coordination avec les services fiscaux, afin de faciliter les démarches des intéressés et favoriser un traitement global de leur situation. Dans cet objectif, la préfecture mettra en place une cellule départementale permettant de centraliser les demandes dans une logique de guichet unique en les transmettant aux organismes concernés. Vos services devront alors prendre contact dès que possible avec les personnes signalées pour procéder à un examen de leur situation personnelle.

Dans tous les cas, les organismes s'attachent à traiter avec diligence les demandes qui leur seraient adressées directement, par téléphone ou via leur compte en ligne, en respectant un délai de réponse de trois jours pour les courriels ou de cinq jours pour les demandes formulées par téléphone.

Vous voudrez bien nous tenir informés de l'évolution de la situation suite à la mise en

œuvre de 
Marisol TOURAINE

ces instructions. 
Christian ECKERT

LE SECRETAIRE D'ETAT

Paris, le

10 FEV. 2016

Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques

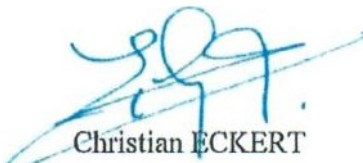
Objet : Mesures en faveur des chauffeurs de taxis rencontrant des difficultés de paiement de leurs impôts

Lors du mouvement de grève des taxis qui a eu lieu du 26 au 29 janvier 2016, l'attention des pouvoirs publics a été attirée sur les difficultés économiques rencontrées par les taxis et des engagements ont été pris pour accompagner la profession.

Aussi, je souhaite que vous demandiez à vos services d'accorder une vigilance et une bienveillance particulières aux demandes de délais de paiement des impôts des chauffeurs de taxis, qui pourront s'accompagner d'une remise exceptionnelle des pénalités et majorations de retard si les échéances sont respectées. Dans le cas où les chauffeurs de taxis anticipent des difficultés de trésorerie plus longues ou se trouvent déjà dans une situation difficile, les demandeurs pourront être traités dans la juridiction gracieuse, au cas par cas et dans les conditions habituelles.

Vous veillerez dans l'examen des dossiers à assurer une coordination avec l'URSSAF et les caisses du RSI, afin de faciliter les démarches des intéressés et favoriser un traitement global de leur situation. Dans cet objectif, la **préfecture** mettra en place une cellule départementale permettant de centraliser les demandes dans une logique de guichet unique en les transmettant aux administrations concernées. Vos services devront alors prendre contact dès que possible avec les personnes signalées pour procéder à un examen de leur situation personnelle.

Je vous remercie de me tenir informé régulièrement de l'évolution de la situation suite à la mise en œuvre de ces instructions.


Christian ECKERT


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS